

Numéro	CRCAC/ 2024-10-08/01
Date d'affichage	14/01/2025
Date de mise en ligne	14/01/2025
Date de transmission au Recteur	

**Commission de la recherche du conseil académique de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 8 octobre 2024 portant approbation du procès-verbal de la séance
du 18 juin 2024**

La COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-5 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 19 ;
Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-
LEDUC à la fonction de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal ci-après annexé de la séance de la commission de la recherche
du conseil académique du 18 juin 2024.

Délibération CRCAC/2024-10-08/01	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	20
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	20
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 15 octobre 2024

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires
juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé au 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente
délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa
publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

**Procès-verbal de la Commission de la recherche du Conseil académique
En formation plénière**

18 juin 2024

Mme la Présidente Christine NEAU-LEDUC excusée

La séance fut présidée par Mme Violaine SEBILLOTTE et Mme Cécile FALIES

Étaient présent(e)s :

M. Julien ALERINI, M. Hervé ASCENCIO, Mme Marie-Aude BUISSON, Mme Marie-Xavière CATTO, Mme Cécile FALIES, M. Laurent JAFFRO, Mme Morgane LAOUENAN, Mme Brigitte LION, Mme Marie-Caroline LUCE, M. Éric MARQUER, M. Pierre-Marie MOREL, Mme Fabienne PERALDI-LENEUF, Mme Zinaïda POLIMENOVA, Mme Maryline SADOWSKY, Mme Violaine SEBILLOTTE, Mme Nathalie SIGOT, M. Philippe TOURON.

Étaient absent(e)s :

M. François CHAUSSON, M. Philippe CLANCIER, Mme Elisa CORTINHAS, M. Marco-Renzi DELL'OMODARME, M. Matthieu FEBVRE-ISSALY, M. Mouez FODHA, M. Camille FRANCOIS, Mme Adèle GAILLARD, Mme Marie GAILLE, M. François HERAN, Mme Virginie KUOCH, Mme Marie MASMONTTEIL, M. Thomas PERONNET, M. Joseph RYNKIEWICZ, Mme Sarah TREFEIL-BROWN, Mme Caroline VENTURA, Mme Célia ZOLYNSKI.

Étaient représenté(e)s :

Mme Christine BARRALIS, Mme Laurie BREBAN, M. Jean-Louis BRIQUET, Mme Sophie LHERMITTE-BLONDY, Mme Nicole MAGGI-GERMAIN, Mme Katrin MILLOCK.

Assistaient à la séance :

M. Arnaud BOISSIERE, M. Pierre-Marie OLIVIE, M. Éric ZYLA.

La séance est ouverte à 14 heures 07.

Le quorum est atteint.

1. Information de la Présidente ;

Violaine Sebillotte présente les excuses de la Présidente Mme Christine Neau-Leduc, qui ne peut être présente ce jour. Le premier point de l'ordre du jour est donc sans objet.

2. Approbation du procès-verbal de la commission de la recherche du 16 avril 2024 ;

Violaine Sebillotte propose deux corrections, visant à améliorer la syntaxe et la clarté du procès-verbal. Elle relève par ailleurs une erreur de prénom attribué à Mme Christine Neau-Leduc.

Le procès-verbal de la commission de la recherche du 16 avril 2024, intégrant les quelques modifications précédemment mentionnées, est approuvé à l'unanimité.

3. Information relative à l'attribution des contrats doctoraux d'établissement ;

Violaine Sebillotte rappelle que la campagne des contrats doctoraux d'établissement, ouverte le 20 avril, est close depuis le 23 mai 2024. Parmi les candidatures déposées, quinze concernent les quatre contrats proposés sur des thématiques pluridisciplinaires et Una Europa, dont deux au titre de Una-Her-Doc. Dix-neuf candidatures pour la commission recherche deuxième année ont par ailleurs été transmises par les différentes écoles doctorales, pour un total de trois contrats proposés. Une réunion pour sélectionner les candidatures a conduit l'audition de dix candidats le 14 juin. Cinq contrats doctoraux ont finalement été attribués, dont trois au titre de l'entrée en deuxième année et deux seulement pour les thématiques pluridisciplinaires. Concernant ces derniers, l'un porte sur une thématique liée au développement durable et l'autre est en rapport avec l'intelligence artificielle. Il s'agit pour ce dernier projet d'un médiéviste qui travaille sur des repérages par des robots d'éléments de mise en page des manuscrits. L'idée du projet est notamment de produire une base de données, mais aussi de développer un logiciel. Deux contrats n'ayant pas été attribués, ils pourront être remis en jeu en septembre, au titre d'Una Europa.

Fabienne Peraldi-Leneuf demande la possibilité que le calendrier pour la campagne 2025 soit avancé. Cela permettrait de communiquer auprès des étudiants sur les contrats doctoraux Una Europa dès la rentrée de septembre et d'augmenter ainsi le vivier des candidats.

Violaine Sebillotte exprime son accord avec cette idée. L'idéal serait d'annoncer dès la rentrée que la campagne ouvrira en mai ou juin.

Julien Alerini demande des précisions sur la raison d'être des deux contrats non attribués. Il souhaite également savoir si l'attribution a été nominative ou si une liste a été établie, avec un ordre de priorité.

Violaine Sebillotte répond que l'attribution a été nominative, sans qu'ait été établie de liste complémentaire. Seulement deux contrats ont par ailleurs été attribués sur les projets

pluridisciplinaires, faute de davantage candidatures vraiment convaincantes. Pour autant, les deux autres contrats ne sont pas perdus pour l'université.

4. Information relative à la charte du comité d'éthique ;

Violaine Sebillotte précise que la charte qui a été transmise est peu contraignante. Le comité d'éthique mis en place en 2021 à Paris 1 vise à compléter le dispositif sur l'intégrité scientifique. Il est aujourd'hui présidé par Danielle Tartakowsky et s'est réuni à plusieurs reprises. La charte vise à rappeler les comportements et la déontologie attendue des enseignants et enseignants-chercheurs. Elle est communiquée aujourd'hui à titre informatif à la commission de la recherche, avant d'être présentée au conseil d'administration.

Laurent Jaffro précise que les statuts ont introduit l'obligation pour le comité d'éthique de rédiger une charte.

Nathalie Sigot met en relief le respect de la parité tant dans la composition du comité, que dans le contenu de la charte, mais regrette que cela ne se retrouve pas dans les formulations employées. Seul le masculin apparaît pour désigner les groupes dont le genre est pluriel. Il serait judicieux que le comité d'éthique propose des formulations qui mettent en avant le masculin et le féminin. Par ailleurs, la formulation selon laquelle « le bien-être au travail constitue un objectif cardinal de l'université et suppose une organisation adaptée, une répartition équitable et soutenable de la recherche » semble loin de la réalité à Paris 1. En effet, les charges de travail deviennent insoutenables. Même si une charte peut émettre des vœux, il serait souhaitable qu'elle permette davantage de s'emparer du sujet du bien-être et des conditions de travail. Si la formulation reste globalement inchangée, il serait au moins judicieux de remplacer « engagement » par « vœu ».

Laurent Jaffro précise que le terme d'« engagement » est surtout à entendre comme une attitude professionnelle, d'investissement dans son travail. Concernant l'écriture de la charte, certains membres du comité d'éthique ont exprimé leur souhait d'adopter une écriture inclusive. L'administration a toutefois rappelé qu'il fallait respecter la circulaire du Premier ministre sur le sujet. Cela laisse la possibilité de formules épiciènes ou de préciser des formulations au masculin et au féminin.

Nathalie Sigot souligne par ailleurs les niveaux d'engagement différents qui existent dans la charte. Certains sont obligatoires, d'un point de vue légal, tandis que d'autres ne le sont pas et peuvent faire l'objet de débat.

Pierre-Marie Olivie complète le propos de Laurent Jaffro à ce sujet. Il s'agit d'un engagement attendu de chaque agent pour des questions d'intégrité professionnelle et non d'un engagement de l'université.

Pierre-Marie Olivie confirme ensuite les échanges ayant eu lieu sur les bonnes pratiques rédactionnelles. Une charte n'est pas, en tant que telle, un document réglementaire et relève plutôt d'un acte de droit souple. Toutefois, elle a la forme d'un document réglementaire et vise à adopter les normes de ce type de document pour susciter l'adhésion et le respect des

principes énoncés dans la charte par l'ensemble de la communauté. Cela a conduit à la décision d'appliquer de manière générale les canons de l'écriture normative. Plus précisément, il a été choisi d'utiliser la parité, notamment lorsque sont précisées les catégories d'agentes et d'agents, mais de conserver un objectif de lisibilité de la charte. Ce dernier principe explique pourquoi seul le pronom « il » a été conservé.

Violaine Sebillotte souligne le fait que certaines personnes ne se reconnaissent ni dans le pronom « il » ni dans le pronom « elle ». La question posée renvoie de manière générale à celle de la représentation dans la langue, qui est un vrai sujet de débat. Quoi qu'il en soit, il est possible de considérer en l'occurrence que le choix en revient au comité d'éthique qui a rédigé la charte.

Éric Marquer souhaite en savoir plus sur les mesures de l'université pour assurer l'« usage raisonné des différentes communications professionnelles, dont les messageries électroniques » mentionné dans l'article 8.

Violaine Sebillotte répond que le temps de travail et les heures de bureau doivent être respectés par l'administration, pour préserver le personnel. C'est le principe suivi par l'université, même si les enseignants et enseignants-chercheurs ont plus de marge de manœuvre dans la gestion de leurs propres échanges.

5. Information relative à la fédération de recherche Jausсен & Savignac :

Violaine Sebillotte précise que ce point a été discuté lors du dernier CAC (conseil académique), lors duquel ont été approuvés les comités de sélection pour les premiers recrutements de la fédération de recherche Jausсен & Savignac. La fédération vise à soutenir un projet de recherche sur un site archéologique en Arabie Saoudite, Al-'Ula. Les statuts précisent le cadre permettant d'organiser des activités de recherche, au sein de la convention cadre de coopération. Cela est important pour préciser la manière dont la dotation liée aux activités mentionnées dans la convention va être distribuée dans le temps et pour quels bénéficiaires. La structure fédérative est comparable à un Labex: les membres adhèrent chaque année tout en restant membres de leurs unités de recherche respectives.

Nathalie Sigot relève une incohérence concernant les genres employés. Le terme de « directeur » est choisi dans les statuts, tandis qu'il est question de la « présidente » de l'université.

Marie-Xavière Catto ajoute que choisir le terme de « direction » serait plus léger en termes de formulation, mais aurait l'inconvénient de faire disparaître les acteurs. Il serait possible de mettre la double formulation à chaque fois, au masculin et au féminin.

Violaine Sebillotte propose de faire remonter cette demande de symétrie genrée des emplois, avec la formulation au féminin et celle au masculin.

18. Information relative au groupe de travail « Transition & Recherche » :

Cécile Faliès précise qu'un document n'a pas été transmis au préalable à la commission, contrairement à ce qu'a pu proposer le groupe de travail sur la liberté académique. En effet, en raison du petit nombre de personnes présentes lors de la deuxième réunion du groupe de travail, le 24 mai, les pistes proposées sont soumises oralement aujourd'hui à la commission de la recherche. Un document sera envoyé par la suite. L'objectif est que la commission de la recherche puisse réfléchir pendant l'été à des actions concrètes à proposer pour le schéma directeur qui sera voté en octobre. Différents volets ont pour l'instant été identifiés.

Le premier concerne les pratiques de la recherche, à commencer par la politique voyage. Parmi les propositions, figure celle d'allouer un budget GES (gaz à effets de serre) par laboratoire sur la durée d'évaluation de l'Hcéres, à partager entre enseignants, enseignants-chercheurs, statutaires et doctorants. Cela permettrait une planification sur plusieurs années. Au niveau des écoles doctorales, un budget GES pourrait aussi être proposé par doctorant sur la durée du doctorat. L'idée est d'inciter à optimiser les déplacements, en prévoyant plusieurs missions lors d'un même déplacement, et de privilégier les séjours longs aux séjours courts. De manière plus globale, il serait intéressant d'adopter une politique voyage claire et cohérente au niveau de l'établissement, en privilégiant le train et en appliquant des effets de seuils, qui existent déjà, mais qui gagneraient à être mieux communiqués. Envisager des compensations carbone pour les trajets en avion et repenser le formulaire de demande de déplacement constituent également des voies intéressantes.

Concernant l'organisation des conférences sur les sites de Paris 1, bannir le plastique, éviter les plateaux-repas et proposer de manière systématique une option végétarienne sont des pistes proposées. Le fait de préremplir certaines cases d'office dans les demandes de repas et de collation au moment des conférences pourrait également avoir un impact environnemental positif (option végétarienne, absence de demande de petite bouteille d'eau...). La politique de goodies, déjà abordée à de multiples reprises, est aussi à repenser tout en envisageant des exceptions. La logique du don contre-don à destination des collègues étrangers doit être réfléchie, car elle parfois importante pour certains collègues.

À propos de l'invitation des collègues étrangers, l'identification de bonnes pratiques avec la DRI serait intéressante, notamment avec les collègues d'Una Europa. Optimiser le séjour de collègues venant à Paris 1 en permettant un échange aussi avec Sorbonne Alliance permettrait de réduire les trajets.

En outre, il semble intéressant d'étendre la période de déplacement des doctorants. Certains se retrouvent parfois à ne pouvoir finalement rester que très peu de temps sur place lors d'un déplacement en raison des délais. Il s'agit d'une aberration en termes de déperdition d'énergie tant pour le doctorant que du point de vue écologique.

Enfin, la politique d'archive de l'établissement a été abordée pour les bibliothèques. Réfléchir à ce qui peut et ce qui doit être conservé et vérifier l'absence de doublon dans les collections mériterait d'être envisagé plus précisément.

Le deuxième volet concerne le quotidien des laboratoires, la vie des unités de recherche. L'incitation aux petits gestes ne peut suffire. Une transformation plus profonde est souhaitable. Il faut davantage insister sur le rôle du collectif pour éviter notamment une trop grande responsabilisation — voire culpabilisation — individuelle. À cet égard, une réflexion devrait être menée collectivement au sein des unités. Les propositions sont les suivantes :

- échanger sur la politique des achats à propos du café (consommations de capsules, achat éventuel de machines semi-professionnelles) ;
- repenser la présence des poubelles de tri ;
- proposer des fontaines à eau sur la plupart des sites, à raccorder directement au réseau ;
- améliorer tant la qualité de l'alimentation sur les sites que les lieux de partage de repas, en échangeant avec le CROUS et les différents partenaires externes.

Marie-Xavière Catto souligne le besoin de cohérence entre la politique de tri du laboratoire et les modalités du ménage. Par exemple, se déplacer pour jeter peut bien avoir un impact positif sur la réduction des consommations et des déchets. Cela se voit déjà pour les imprimantes. En outre, l'absence de tri de verre dans l'établissement est un problème car il s'agit d'un matériau infiniment recyclable.

Julien Alerini propose de réfléchir à l'ajout d'une clause environnementale dans les marchés publics concernant les déplacements. Les contradictions entre les raisons financières et environnementales conduisent en effet parfois à privilégier l'avion. L'ajout d'une clause spécifique pourrait favoriser les déplacements en train.

Cécile Faliès présente le troisième volet identifié, concernant la formation du personnel à la transition. La sensibilisation et l'acquisition de connaissances dans ce domaine peuvent se faire à différentes échelles (individu, unité de recherche, école doctorale, composante de rattachement disciplinaire, université). La question de la temporalité se pose également. Certaines unités se sont déjà inscrites dans des démarches de bilan GES. Aussi, de nombreux outils existent à l'échelle nationale pour quantifier ces éléments. La formation du personnel sur les sujets relatifs au développement durable et à la responsabilité sociétale pourrait être envisagée avec Sorb'Rising, notamment en rapport avec les créathons organisés. Pour une meilleure visibilité, la mise en place d'une charte par la présidence sur ces sujets pourrait montrer que Paris 1 s'engage en faveur de la transition. À cet égard, il ne s'agirait pas seulement d'une question d'image, mais d'un positionnement de l'institution, qui pourrait embarquer la communauté de Paris 1. À l'échelle de l'université, il serait possible de mettre en avant l'impact des actions mises en œuvre et de sortir de la logique des actions individuelles, parfois source de culpabilisation et de rejet. Montrer que des changements peuvent aussi être proposés pour améliorer la qualité de vie au travail, en tirant parti des bâtiments, est une autre piste.

Enfin, le dernier volet concerne la question d'une labellisation transition. Cela pourrait concerner la recherche effectuée sur la transition à Paris 1, mais aussi les pratiques de

recherche dans un contexte de transition. Pour la partie objet de recherche, il pourrait être intéressant de s'associer au laboratoire L3E.

Brigitte Lion souligne le manque de temps disponible pour suivre les formations et s'enquiert du nombre de personnes ayant suivi l'atelier d'automne sur la transition.

Cécile Faliès répond qu'elle ne dispose pas de ces éléments chiffrés.

Zinaïda Polimenova souligne sa déception suite à la formation évoquée, qui repose beaucoup sur des jeux de rôle. Cette formation, obligatoire pour le ministère de la Culture, a en revanche été utilement complétée par une session bien plus intéressante sur les possibilités d'action à Paris 1. Elle demande ensuite des précisions calendaires relative au schéma directeur.

Cécile Faliès répond que l'objectif est d'avoir une version finalisée à la rentrée, comportant des constats, recommandations et propositions d'action concrète. À la fin du mois de septembre, les groupes de travail se rencontreront pour aboutir au schéma directeur, fin octobre. Le schéma directeur pourra ensuite être présenté au conseil d'administration en fin d'année.

Zinaïda Polimenova suggère de recourir au réseau des assistants de prévention, pour se former aux thématiques du développement durable, plutôt que de chercher de nouveaux volontaires.

Laurent Jaffro considère que l'ensemble des mesures évoquées concerne toute l'université. Aussi, plutôt que de responsabiliser les acteurs par une sorte de catéchisme écologique, il faudrait s'interroger sur la politique et le renouvellement d'achat du matériel informatique ainsi que de l'approvisionnement électrique. Les bâtiments et les fluides sont les sujets les plus importants.

Cécile Faliès précise que l'identification de différents volets vise à inscrire la réflexion dans un cadre plus large.

Laurent Jaffro exprime son accord avec les mesures générales proposées. Celles-ci ne concernent toutefois pas spécifiquement la recherche.

Pierre-Marie Morel souligne la multiplication des préconisations. Si elles sont formulées comme des injonctions, elles pourraient avoir un effet contreproductif.

Cécile Faliès répond que le but du groupe de travail est bien d'éviter un effet anxiogène et contreproductif. La façon d'aborder les pistes évoquées, à l'oral plutôt que par écrit, en séance, poursuit ce même but.

Philippe Touron propose de privilégier les principes aux détails, en laissant aux laboratoires le soin de décliner l'application de ces principes.

Julien Alerini suggère une réflexion globale sur les déplacements. Plus généralement, une sorte de pilotage et d'accompagnement de l'université sur les différents sujets abordés serait souhaitable. Elle permettrait de sortir de l'alternative entre incitation et injonction.

19. Information relative au groupe de travail sur la liberté académique :

Violaine Sebillotte rappelle que ce groupe de travail a été mis en place au début de l'année 2024. L'objectif est de donner à tous au sein de l'université les outils et la bonne information sur ce qu'on appelle la liberté académique, la liberté d'expression des universitaires au sein de l'université. Les expériences étant multiformes, un travail de définition préalable a été indispensable, avant de pouvoir promouvoir et défendre collectivement la notion de liberté académique. L'objectif est que chacun et chacune puisse être assuré dans sa démarche, le jour où il est confronté à des pressions extérieures ou émanant de collègues en interne.

Plusieurs réunions ont eu lieu. Les acteurs concernés sont les enseignants-chercheurs, les étudiants et aussi l'Université en tant qu'établissement, à travers son président, ou sa présidente, garant du bon fonctionnement de l'institution. Des échanges avec le cabinet de la présidence ont notamment eu lieu pour vérifier ce qui était ou non faisable. Finalement, la proposition est de commencer par recueillir des témoignages et des exemples de situations concrètes où des personnels ont ressenti ou été témoins d'une atteinte à la liberté d'expression, toujours à l'université. Il s'agit d'une consultation de la communauté dont les modalités n'ont pas encore été totalement définies. Ensuite, une boîte à outils pour apporter des réponses concrètes aux collègues sera élaborée, en lien étroit avec le cabinet. Certains outils existent déjà, même si une meilleure communication semble nécessaire. Aussi, une adresse e-mail générique ou une FAQ sur le site de Paris 1 pourraient être envisagées.

Après la consultation, l'identification et la publicité des outils, il s'agira de communiquer vers l'extérieur, grâce à la mise en ligne de courtes capsules vidéo issues de la consultation, pour montrer des situations reproductibles en identifiant les solutions existantes. L'idée est de sensibiliser la communauté aux atteintes à la liberté académiques, d'éviter les situations d'auto-censure et de communiquer sur le soutien apporté par l'établissement.

Julien Alerini demande s'il y a déjà eu des cas remontés de censure ou d'autocensure de collègues.

Violaine Sebillotte le confirme. L'autocensure est un vrai sujet abordé dans le groupe de travail. La consultation devrait permettre de mieux s'en rendre compte. L'anonymisation du questionnaire devrait en effet aider à prendre la mesure du sujet.

Laurent Jaffro signale, outre les cas d'autocensure récents à l'université, ce qu'il considère comme une dérive dans le guide de la laïcité de France Universités. Selon France Universités, les enseignants-chercheurs sont censés éviter les sujets « trop polémiques » dans les examens et les cours. Aussi, cela est présenté un propos en rapport avec la déontologie des enseignants-chercheurs. Ce point est extrêmement contestable. Il a écrit aux collègues de

France Universités chargés de la laïcité, sans réponse. La formule est plus nuancée dans l'avis du collège de déontologie de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pierre-Marie Olivie précise, à propos du collège de déontologie du ministère qu'il faut l'entendre dans un autre contexte, à savoir celui de l'expression publique des chercheurs et de la légitimité qu'ils tirent dans l'espace public d'une expertise scientifique sans rapport avec l'objet discuté. Ce propos s'inscrit dans le contexte de la lutte contre la désinformation, comme cela pu être le cas pendant la crise sanitaire par exemple.

20. Information relative à la deuxième session 2024 de l'appel à projets « Bonus Qualité Recherche » ;

Violaine Sebillotte informe que la session d'attribution pour les sciences humaines a été décalée au 1^{er} juillet. Seule une synthèse partielle est ainsi possible ce jour.

En l'absence de demande émanant de la commission recherche d'une synthèse partielle avant la synthèse globale qui pourra être fournie en septembre, le point est reporté.

21. Information relative à la session 2024-2025 de l'appel à projets « Politique scientifique » ;

Violaine Sebillotte précise que seize projets ont été déposés, représentant un montant de 308 838 € pour un budget de 220 000 €. L'objectif est aujourd'hui d'identifier des rapporteurs, autrement dit des experts des domaines concernés par chaque projet.

Pierre-Marie Olivie ajoute que les rapports seraient à transmettre pour le mois de septembre. L'an passé, cela avait été décalé au mois d'octobre. Pour chaque projet, il s'agit d'avoir un rapporteur qui connaît l'établissement ainsi que la problématique du projet, et un second rapporteur, extérieur à l'établissement, qui soit un vrai spécialiste des enjeux en question.

Zinaïda Polimenova demande si le nombre de seize projets est en augmentation par rapport aux années précédentes.

Pierre-Marie Olivie répond que seize projets avaient également été déposés pour la session 2023-2024.

Violaine Sebillotte propose de laisser le temps à chacun d'identifier des rapporteurs possibles et de revenir en fin de séance sur ces propositions.

22. Information relative à l'appel à projets « Sorbonne Alliance » ;

Violaine Sebillotte rappelle que le montant versé par chaque établissement de l'alliance (ESCP, Sorbonne Nouvelle, Paris 1) est de 20 000 €. Le budget total est ainsi jusqu'à présent de 60 000 €. Les projets doivent être portés par au moins deux établissements. L'intégration de l'Inalco à l'alliance cette année, ainsi que l'augmentation de 5000 € du budget versé par chaque établissement induit une hausse de l'enveloppe totale. Les échanges avec les vice-présidents recherche des établissements portent sur la possibilité de financer des projets plus importants, sur deux ans par exemple. Les montants pourraient aller de 8 000 à 10 000 € par an, sur deux ans. Il a aussi été proposé de mettre en place une formation pour apprendre à présenter sa thèse, autrement dit travailler la médiation et la communication des travaux de

recherche en sciences humaines. L'Inalco propose notamment de présenter des articles de recherche sous la forme de podcast diffusés ensuite sur le site de Sorbonne Alliance.

Nathalie Sigot souligne l'impasse dans laquelle se retrouve l'université quand certains appels à projets existent depuis longtemps, sans que des rapporteurs puissent être trouvés facilement. La proposition d'augmenter les budgets d'appels d'offres, en considérant ce contexte, apparaît incohérente.

Violaine Sebillotte précise que l'idée est de structurer cette jeune alliance. Les projets déposés et les écoles d'été mis en place jusqu'à présent ont très bien fonctionné. Une vraie demande existe.

Zinaïda Polimenova confirme l'intérêt pour les écoles d'été et les formations pour les doctorants. Cela pourrait même être organisé conjointement, avec un forum des thèses ayant lieu après une formation.

Violaine Sebillotte précise que la formation pour présenter sa thèse viserait aussi à l'inscription au concours de la thèse en 180 secondes. Un forum des thèses est par ailleurs une idée qui semble intéressante.

Julien Alerini souligne la course à l'outillage en communication numérique, qui n'est pas toujours efficace. Après un effet d'engouement très fort, il faut reconnaître que les carnets hypothèses ne sont aujourd'hui pas lus. Il faut donc réfléchir à l'intérêt véritable pour Sorbonne Alliance de financer de tels projets. Aussi, si le but de l'alliance est de créer des synergies, il pourrait être intéressant de faire venir des doctorants et des chercheurs, pour mettre en œuvre des projets communs de recherche, en créant les conditions d'une vraie convivialité scientifique.

Violaine Sebillotte répond qu'il s'agit précisément de proposer des modalités de projets. Rien n'est encore arrêté. Aussi, les rencontres lors des écoles d'été ou les ateliers collectifs et les dépôts de projet encouragent déjà la convivialité scientifique et le montage de projets communs.

Julien Alerini pose également la question de la durée. Certains dispositifs s'essouffent. Le collège des écoles doctorales semble ainsi avoir fonctionné pendant deux ans.

Violaine Sebillotte répond que les appels à projets suscitent toujours des candidatures, mais qu'il est peut-être bon de réfléchir à une fréquence bisannuelle de l'école d'été. L'objectif est en tout cas bien de recueillir les idées des membres de la commission de la recherche.

Nathalie Sigot estime que l'obtention d'un vrai support dédié par exemple à l'organisation de conférences avec des heures de personnel pourrait être très utile.

Violaine Sebillotte répond que ce type de dépenses fait partie des dépenses éligibles. Il peut s'agir du recrutement de quelqu'un en CDD.

Philippe Touron estime que pour inciter les personnels à des projets communs, il faudrait commencer par faire le point sur les méthodologies, les thématiques et les projets de recherche existants dans les quatre établissements de l'alliance.

Violaine Sebillotte répond que c'est l'objectif de l'application qui sera disponible au printemps 2025.

6. Avis relatif aux statuts de l'école doctorale de géographie de Paris (EDGP - ED 434) ;

Violaine Sebillotte rappelle qu'après le passage des statuts types en commission des statuts, en CA et dans les écoles doctorales, l'école doctorale de géographie a mis à jour ses propres statuts. Ces derniers sont conformes aux statuts types.

Les statuts de l'école doctorale de géographie de Paris (EDGP - ED 434) recueillent un avis favorable à l'unanimité.

7. Avis relatif aux statuts de l'école doctorale de science politique (ED 119) ;

Nathalie Sigot souligne la difficulté à évaluer les changements proposés par rapport aux statuts précédents.

Les statuts de l'école doctorale de science politique (ED 119) recueillent un avis favorable à l'unanimité.

8. Avis relatif au renouvellement de la direction de l'unité mixte de recherche « Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société » (IDHE.S - UMR CNRS 8533) ;

Le renouvellement de la direction de l'unité mixte de recherche « Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société » (IDHE.S - UMR CNRS 8533) recueille un avis favorable à l'unanimité.

9. Avis relatif au renouvellement de la direction de l'unité mixte de recherche « Technologie, Ethnologie des Mondes Préhistoriques » (TEMPS - UMR CNRS 8068) ;

Violaine Sebillotte précise qu'il s'agit du passage de Bérénice Bellina, directrice adjointe, à la direction de l'unité à partir du 1^{er} janvier 2025, conformément à un vote passé du conseil de laboratoire.

Le renouvellement de la direction de l'unité mixte de recherche « Technologie, Ethnologie des Mondes Préhistoriques » (TEMPS - UMR CNRS 8068) recueille un avis favorable à l'unanimité.

10. Avis relatif au renouvellement de la direction de l'unité mixte de recherche « Sciences, Philosophie, Histoire » (SPHere – UMR CNRS 7219) ;

Violaine Sebillotte informe du vote du conseil de laboratoire en faveur du renouvellement d'Aurélien Robert et Solène Lellingner dans leurs fonctions respectives de directeur et directrice adjointe.

Le renouvellement de la direction de l'unité mixte de recherche « Sciences, Philosophie, Histoire » (SPHere – UMR CNRS 7219) recueille un avis favorable à l'unanimité.

11. Avis relatif au renouvellement de la direction du laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des espaces (LADYSS – UMR CNRS 7533) :

Violaine Sebillotte précise que la proposition du laboratoire, remontée à la fois en AG et en conseil d'unité en mai 2024, est de renouveler Pascal Grouiez, en tant que directeur d'unité adjoint, et Anne-Peggy Hellequin, en tant que directrice d'unité. La précision concernant le DU et le DUA n'apparaît pas dans les documents transmis, mais dans un message envoyé par la secrétaire générale du LADYSS.

Le renouvellement de la direction du laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des espaces (LADYSS – UMR CNRS 7533) recueille un avis favorable à l'unanimité.

12. Avis relatif au renouvellement de la direction du centre d'histoire sociale du XXe siècle (CHS – CNRS UMR 8058) :

Violaine Sebillotte précise que la proposition est de renouveler le mandat d'Emmanuel Bellanger, directeur d'unité, et celui de Fabien Archambault, directeur d'unité adjoint.

Le renouvellement de la direction du centre d'histoire sociale du XXe siècle (CHS – CNRS UMR 8058) recueille un avis favorable à l'unanimité.

13. Avis relatif au renouvellement de la direction de l'unité mixte de recherche « Archéologie des Amériques » (ArchAm - UMR CNRS 8096) :

Violaine Sebillotte précise que l'unité de recherche propose d'une part de renouveler jusqu'en décembre 2025, Nicolas Goepfert, dans ses fonctions de directeur d'unité ainsi que Yan Axel Coutouly, dans ses fonctions de directeur adjoint.

Le renouvellement de la direction de l'unité mixte de recherche « Archéologie des Amériques » (ArchAm - UMR CNRS 8096) jusqu'en 2025 recueille un avis favorable à l'unanimité.

Violaine Sebillotte ajoute que l'unité de recherche propose pour 2026-2029 de nommer Yan Axel Coutouly, directeur d'unité, et Chloé Andrieu, directrice adjointe. Concernant cette proposition, il semble plus logique de remettre le vote à l'année prochaine.

Le vote de l'avis concernant la direction de l'unité mixte de recherche « Archéologie des Amériques » (ArchAm - UMR CNRS 8096) pour la période 2026-2029 est reporté à 2025.

14. Avis relatif au renouvellement de la direction de l'école doctorale de science politique (ED 119) :

Violaine Sebillotte informe de la proposition de renouvellement de Brigitte Gaiti dans ses fonctions, à partir de janvier 2025.

Le renouvellement de la direction de l'école doctorale de science politique (ED 119) recueille un avis favorable à l'unanimité.

15. Avis relatif au renouvellement de la direction de l'école doctorale d'économie (ED 465) :

Violaine Sebillotte informe de la proposition de renouvellement de Stéphane Gauthier dans ses fonctions, pour la période de la future accréditation.

Le renouvellement de la direction de l'école doctorale d'économie (ED 465) recueille un avis favorable à l'unanimité.

16. Avis relatif au renouvellement de la direction de l'école doctorale d'histoire (ED 113) ;

Violaine Sebillotte informe de la proposition de nomination à partir du 1^{er} septembre 2024 d'Anne-Emmanuelle Demartini, en tant que directrice d'unité, et de Sylvie Pittia, en tant que directrice adjointe.

Le renouvellement de la direction de l'école doctorale d'histoire (ED 113) recueille un avis favorable à l'unanimité.

17. Avis relatif à une demande d'autorisation à diriger des thèses au sein de l'école doctorale de droit de la Sorbonne (ED 565) ;

Violaine Sebillotte précise qu'il s'agit d'une régularisation. Depuis un an, un étudiant a en effet été privé de directeur de thèse du fait d'une sanction disciplinaire prise à l'encontre de son ancien directeur de thèse. Il a été depuis pris en charge par Arnaud Gossement, professeur associé à Paris 1, docteur qualifié aux fonctions de MCF, qui exerce aujourd'hui la profession d'avocat. L'article 16 de l'arrêté de 2016 demande qu'en cas de direction de thèse assurée par une personnalité qui n'est pas professeur ou titulaire d'une HDR, mais bien d'un doctorat, le conseil académique ou la commission de la recherche doit se prononcer sur proposition du directeur de l'école doctorale. En l'occurrence, un message a été transmis en ce sens par le directeur du département de droit public Olivier Renaudie, porté par l'ensemble de l'école doctorale.

Zinaïda Polimenova souhaite des précisions sur cette demande, sachant qu'il existe 130 titulaires de HDR en droit au sein de Paris 1.

Violaine Sebillotte répond qu'un paragraphe précise le caractère spécifique du sujet de thèse, en lien avec l'expertise d'Arnaud Gossement.

Laurent Jaffro souligne le fait qu'en toute rigueur, il manque une lettre du directeur de l'école doctorale.

Éric Zyla informe que ce dernier était toutefois bien en copie des échanges et a validé la proposition de M. Renaudie.

La demande d'autorisation à diriger des thèses au sein de l'école doctorale de droit de la Sorbonne (ED 565) recueille un avis favorable (16 voix pour, 3 abstentions).

23. Questions diverses.

Zinaïda Polimenova revient sur l'utilisation de la plateforme Caplab et l'impossibilité de donner accès à cette plateforme aux personnels support recherche. Depuis un an déjà, des discussions ont lieu pour faire remonter la demande. La situation reste bloquée. Il faut désormais une décision politique. Aussi, le sujet devrait être discuté au sein du CR. En tant que représentante des personnels administratifs des unités de recherche et notamment des ingénieurs, elle demande que le sujet puisse être travaillé.

Violaine Sebillotte répond que le projet Caplab a engendré de nombreuses déconvenues. L'usage de la plateforme est en effet compliqué. Des réunions ont lieu avec Caplab depuis deux mois. Les échanges sont peu aisés. Depuis six mois, la Direval étudie par ailleurs la possibilité d'un autre outil, développé par l'université de Caen, O.S.C.A.R., qui se révèle plus facile et plus ergonomique, et répondant davantage aux besoins de Paris 1. Des réunions sont néanmoins encore prévues avec Caplab. Il se pourrait que la décision soit prise de changer de plateforme mais rien n'est encore décidé.

Zinaïda Polimenova souhaite savoir s'il est prévu de faire tester O.S.C.A.R. par les différents personnels (ce qui n'avait pas été fait pour Caplab).

Éric Zyla répond qu'un test par les personnels est bien prévu.

Éric Marquer souhaite connaître les types de gain attendus d'O.S.C.A.R.

Arnaud Boissière répond qu'O.S.C.A.R. à ce jour est proposé pour des fonctionnalités de gestion de projet internes, mais pas encore sur le mode d'appel à projets et de dépôt de projets.

21. Information relative à la session 2024-2025 de l'appel à projets « Politique scientifique » :

Violaine Sebillotte revient au point 21 de l'ordre du jour sur l'appel à projets « Politique scientifique » et souhaite prendre note des propositions de rapporteurs.

Différents noms de rapporteurs sont proposés.

La séance est levée à 17 heures 06.